2e Année. — N° 24 PARAIT LE SAMEDI 13 Mars 1886

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial & d'Annonces

ABONNEMENT
Payable d'avance :
4 fr. par An

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12

Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES :
Judiciaires (la ligne) 0,20 c
Commerciales : à forfait.

CHRONIQUE

—o—

La foire qui s'est tenue lundi dans notre ville, avait attiré beaucoup de monde. De nombreux bestiaux : chevaux, mulets, bœufs, moutons, etc., ont été amenés.

Malheureusement pour notre commerce local, les transactions ont été moins nombreuses qu'on eût pu l'espérer devant une aussi grande affluence de vendeurs et d'acheteurs.

***

Toute foire qui se respecte entraîne à sa suite un certain nombre de chevaliers d'industrie, qui n'ont d'autre objectif que de s'approprier le bien d'autrui.

Un de ces aimables vide-poches s'est introduit, dans la soirée de lundi, dans la chambre à coucher du sieur R..., cafetier, rue Saunerie, à Sisteron, et lui a soustrait une somme de 120 francs en or. Une enquête sur ce vol, dont l'auteur est inconnu, est faite par les soins du commissaire de police. Espérons qu'elle aboutira.

***

Caramantran a été brûlé avec tout le cérémonial d'usage; avec lui ont disparu toutes les idées folles qui, en carnaval, hantent le cerveau des gens qui s'amusent. Nous sommes donc en plein dans cette longue période de quarante jours, semée de mortifications et de légumes secs, qui doit nous mener aux belles journées du mois d'avril. Ce temps n'est pas trop long pour faire oublier à l'Eternel les écarts... de jambes auxquels se sont livrés ces jours derniers les fervents disciples de messire Carnaval.

Les bals masqués du Casino, bien que manquant un peu d'entrain au début, ont été, en somme, très brillants. Le dernier surtout avait attiré dans la salle de la rue de Provence une foule de masques, dont les costumes ne laissaient rien à désirer comme fraîcheur et comme bon goût.

Citons encore les divers bals qui ont eu lieu au Cercle du Progrès et qui ont été fort animés.

On nous assure que quelques jeunes gens sont dans l'intention d'organiser, pour la Mi-Carême, une cavalcade au profit des pauvres. Nous les engageons vivement à donner suite à cet excellent projet.

***

Ce soir, au Casino, reprise des concerts. Débuts de Mlle Eugénie Lerutte, romancière, et de Mlle Terraillon, chanteuse de genre.

LE MUSÉE DÉPARTEMENTAL

—

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'il se forme en ce moment, à Digne, un musée qui renferme déjà des collections importantes comme peintures, gravures, sculptures, cartes, géologie, zoologie, minéralogie, ethnographie, antiquités, meubles, faïences, inscriptions, numismatique, etc.

Notre directeur s'étant fait un devoir de faire parvenir un léger dôn à cet établissement, vient de recevoir la lettre suivante, que nous n'hésitons pas de livrer à la publicité pour qu'elle su cite de nombreux imitateurs :

Monsieur Aug. Turin,
directeur de *Sisteron-Journal*,

Le Musée départemental de Digne vient de recevoir et de classer dans sa collection, ddjà importante, les monnaies anciennes que vous avez bien voulu lui donner.

Je suis heureux d'avoir à vous en remercier, au nom de la commission administrative, en souhaitant que votre exemple devienne promptement contagieux, — au grand profit de l'instruction départementale et des séries déjà riches du musée bas-alpin.

Veuillez agréer, etc.

V. LIEUTAUD,
Membre de la commission.

Ajoutons, avant de finir, qu'une loterie de 30,000 billets est lancée pour la dotation du musée, et que nous serions heureux si chacun de nos lecteurs était assez patriote pour en prendre quelques-uns.

Un dépôt de ces billets est établi au Café des Négociants.

Jph A.

ÉTAT-CIVIL

Du 5 au 12 mars 1886

NAISSANCES

Durbec, Denise-Charlotte-Marie. — Paret, Paul-Marie-Joseph.

© VILLE DE SISTERON

PUBLICATIONS DE MARIAGE

M. Reynaud, Jean-Baptiste, et Mlle Moulet, Marie-Louise-Clémentine.

DÉCÈS

Granger, Pierre-André, 74 ans. — Michel, mort-né, sexe féminin. — Guillaud, Pierre-Sylvestre, 82 ans. — Barthélemy, Alx-Fortuné, 31 ans.

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

—

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

—

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de janvier 1886 :

Versements reçus de 173,202 déposants, dont 37,687 nouv. .	15.560.024 60
Remboursem. à 28,584 déposants, dont 7,301 pour solde.	7.820.819 14
Excédent des versem.	7.739.205 46

—

Opérations effectuées dans le département des Basses-Alpes pendant le mois de février 1886 :

Versements reçus de 475 déposants, dont 127 nouv. .	76,486 »
Remboursements à 81 déposants, dont 18 pour solde	22,861 48
Excédent des versements. .	53,624 52

Le directeur des Postes et Télégraphes du département des Basses-Alpes,

A. GAUTIER.

Croquis de Province

—

LE FAINEANT

—

Il est gras à lard et sous ses cheveux grisonnants, c'est merveille que de voir son teint si frais et si reposé. Traînant une chaise de paille après lui, il descend de son cinquième étage, et, assis contre le mur, les pieds sur les barreaux, il fume tout doucement sa pipe ou regarde travailler le savetier du coin, qui a ses vieux souliers étalés sur le trottoir.

Là-haut, au cinquième, une petite femme — la sienne — maigre, hâve, jaune, débile, est courbée comme une serpe sur une planche de repasseuse, faisant parfois entendre repasseuse, faisant parfois entendre une toux sèche, déchirante, surtout lorsqu'elle approche le fer brûlant de sa joue. Elle ne perd pas une minute, met à la besogne une sorte de rage, et c'est avec joie qu'elle peut enfin envelopper dans un foulard quatre ou cinq belles chemises bien plissées, bien amidonnées, d'une blancheur de neige, pour aller les porter à la pratique. Elle descend rapidement, et lui, la voyant passer, daigne l'encourager d'un sourire.

Il abandonne alors sa chaise pendant un instant et monte dans la chambre. Il ouvre l'armoire et mange alors ce qu'il appelle un « petit morceau », arrosé d'un doigt de vin. Il revient ensuite paresser sur le trottoir, confit dans sa graisse et son immobilité.

Le soir, son petit garçon, qui travaille chez un cordier, lui donne ses cinq sous de la journée. Il les met le plus souvent dans sa poche pour s'acheter du tabac. L'heure du repas les trouve tous les trois réunis. Le petit dévore; lui mange comme un oiseau et prend un visage désolé; la petite femme, éreintée, malade, l'exhorte à « ne pas se laisser tomber l'estomac ».

— Je comprends, lui dit-elle, que le chagrin de ne pas trouver du travail t'enlève l'appétit, mais ce n'est pas ta faute si la menuiserie ne va pas, n'est-ce pas Antoine, et puis, le petit et moi, ne sommes-nous pas là?

Tout le monde, une fois couche, et endormi, il se lève à pas de loup s'approche de l'armoire, nettoie le fond du plat ou du poêlon, avale une grande rasade de vin et s'endort comme une souche.

Le lendemain — il y a déjà plusieurs années que cela dure — il revient, la mine fleurie, s'asseoir contre le mur. Il rallume sa pipe et continue de regarder le savetier qui s'échine et se recroqueville au coin de la rue.

L'autre jour, il causait politique avec ce dernier et je l'entendis qui disait : « Croyez, M. Muller, que le peuple n'est pas heureux! »

HORACE BERTIN.

LA CIGARETTE

—

Avec l'air d'un enfant qui boude,
Charmante, mignonne, les seins
Hors de la chemise, le coudé
Enfoncé dans les grands coussins,

Baissant et relevant la tête,
Les yeux voilés, le geste lent,
Elle fume une cigarette,
Gaite avec l'exquis Maryland.

FEUILLETON DE SISTERON-JOURNAL

(8)

HISTOIRE DE SISTERON

D'après M. Edouard de LAPLANE

—o—

Par ce traité, le comte de Forcalquier pardonne aux habitants de Sisteron, lesquels resteront, comme par le passé, soumis en temps de guerre au service de cinq cavaliers et cent fantassins.

Mais à peine le roi d'Aragon avait-il regagné ses Etats, après avoir confié la garde de Sisteron à Gérard de Villeneuve, les comtes de Provence et de Forcalquier se disputèrent de nouveau la possession de cette place. Cette guerre ne cessa qu'à leur mort, qui arriva presque simultanément pour l'un et pour l'autre.

La veuve du comte de Provence, privée même de son jeune fils, Raymond Bérenger, que son oncle et tuteur avait amené dans son royaume d'Aragon, fut en butte à des compétitions qui eurent facilement raison de ses faibles ressources et de son isolement.

Guillaume de Sabran, qui s'était emparé de Forcalquier, trouvant à Sisteron des dispositions favorables, confirma les habitants de notre ville dans leurs libertés (droit municipal et justice civile). La justice criminelle, et, en temps de guerre, le contingent ordinaire, c'est tout ce que le nouveau souverain se réservait (charte de 1212). De l'impôt, il n'en est pas question. C'est peut-être là le secret des bonnes dispositions des habitrnts de Sisteron envers l'usurpateur, et, chose digne de remarque, toutes les clauses obligatoires pour le nouveau comte paraissaient calquées sur celles que les républiques italiennes dictaient aux seigneurs de ces contrées pour défendre leurs libertés contre les empereurs.

A la mort de son tuteur, Raymond Bérenger s'empressa de revenir dans ses Etats de Provence qu'il trouva bouleversés par la plus formidable anarchie. Le jeune comte fut obligé de reconquérir son royaume.

Un premier traité lui restitua une partie de son patrimoine, y compris les villes de Forcalquier et de Sisteron. Néanmoins, Guillaume de Sabran, auquel les arbitres du traité avaient conservé un certain nombre de terres, continua jusqu'à sa mort à porter le titre de comte de Forcalquier. Raymond Bérenger ne songea même pas à s'effrayer de cette prétention sans conséquence; il lui suffisait d'être lui-même le souverain effectif.

GABRIEL DURAND.

(A suivre.)

© VILLE DE SISTERON

La fumée odorante et fine
Voltige dans l'éther subtil
Comme un lambeau de mousseline
Qui s'éparpille fil à fil.

Les flocons blancs, les jets rapides,
Se cherchant, se brisant entre eux,
S'échappent des lèvres humides
Dans de longs zigzags vaporeux,

Glissent avec des reflets d'ambre
Sous les rideaux profonds et lourds
Et se déroulent dans la chambre
Comme des rubans de velours.

CLOVIS HUGUES.

Exposition d'Anvers

1885

LIQUEURS

MM. Frédéric Mugnier, Crême de Cassis, médaille d'or; Lhéritier-Guyot, crême de cassis, médaille d'argent; Lejay-Lagoutte, crême de cassis, médaille d'argent; Rouvière fils, fleur de cassis, médaille de bronze.

VINS

MM. Lhéritier-Guyot, vins de Bourgogne, médaille d'or; Polack, id., médaille d'or; Lhôte, id., médaille d'argent; *Frédéric Mugnier, id., médaille d'argent;* Rouvière fils, id., médaille d'argent.

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 11 mars 1886.

Le ministre des finances n'ayant pas encore déposé le projet de budget, la bourse en conclut qu'il médite soit une conversion soit un emprunt. Les démentis officieux ne modifient pas cette conviction. Quoiqu'il en soit, les cours sont favorables aux achats.

Le 3 0/0 est à 82.10.

L'Amortissable à 84.40.

Le 4 1/2 à 109.70.

Le Crédit foncier est très ferme à 1.335. Les communales 1879 sont à 479, coupon détaché. Les communales 1880 se négocient maintenant libérées de 185 francs et cotent 438.50.

La Société générale se tient à 455. Le bilan au 28 février accuse un bénéfice supérieur à celui de 1885.

Il resulte des statistiques que les chiffres d'affaires des Compagnies d'Assurances sur la vie en 1884-85 a été beaucoup plus considérable en Angleterre qu'en France. La première cause, c'est que les Anglais, gens pratiques, comprennent mieux les avantages de l'assurance sur la vie. La seconde, c'est que de nombreux français ont encore le vieux préjugé de s'adreser aux compagnies anglaises. Ces dernières sont pourtant, au point de vue de la sécurité, bien inférieures aux compagnies françaises.

Le Banque d'escompte est en hausse nouvelle à 468.75.

Les Dépôts et Comptes courants sont fermement ténus à 596.25.

Le Panama fait triste figure à 475. La spéculation à la hausse est épuisée.

Les obligations des Asturies, dont la souscriptiou sera close aujourd'hui, ont trouvé un accueil très favorable.

Les actions des grandes compagnies de chemins de fer sont toujours très fermement tenues.

FABRIQUE

de

Pâtes Alimentaires

Louis JULIEN

A MANOSQUE

M. LOUIS JULIEN a l'honneur d'informer Messieurs les Négociants des Basses et Hautes-Alpes que la Société qui existait entre M. Laurent ALLARIA et lui, sous la raison sociale *L. Allaria et Compagnie*, a été dissoute par acte reçu par Me BOREL, notaire à Manosque, le 23 septembre 1885, et que, par jugement rendu par le tribunal de commerce de Manosque le 24 novembre 1885, il a été déclaré seul propriétaire de tout le fonds de commerce de la Société et de toutes les créances et valeurs quelconques qui en dépendaient.

Il a, en outre, l'honneur de les prévenir qu'il continue seul la fabrication et le commerce des Pâtes alimentaires.

CHAMBRE

A VENDRE OU A LOUER

Rue Droite

Maison Imbert, pharmacien

S'adresser au Bureau du Jonrual et à M. CHAUVET, notaire

AVIS IMPORTANT

Les personnes désireuses d'aller s'établir à Paris, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, ne sauraient prendre trop de précautions pour échapper aux pièges semes sous leurs pas. Elles doivent se méfier des prospérités factices qui, trop souvent, hélas! cachent une gêne profonde. La ruine et la faillite guettent l'imprudent et l'entraînent au fond du précipice. ***Le seul et unique moyen de connaître la vérité*** est ***d'exiger*** que la maison que l'on désire acheter soit donnée ***à l'essai,*** pendant un temps suffisant pour bien juger de sa valeur.— La **Maison MASSON, 11, rue du Temple,** à **Paris,** possède dans ses répertoires environ **trois mille fonds à vendre,** à Paris et dans la banlieue, qu'elle tient ***gratuitement*** à la disposition du public. Tous ces fonds, sans exception, ***sont donnés à l'essai.*** On ne devient acquéreur qu'après ***avoir exploité soi-même,*** et avoir pu apprécier ce que vaut l'établissement.

Grand choix de *Cafés, Vins-Liqueurs, Restaurants, Hôtels meublés, Hôtels-Vins, Spécialités de Cafés, Papeteries, Teintureries, Confiseries, Parfumeries, Porcelaines et Cristaux, Bains, Lavoirs, Tabacs, Epiceries, Fruiteries, Modes, Lingeries, Merceries, Beurres et Œufs, Comestibles, Industries en Appartement* ou *non, Commerces de Gros, Fabriques, Usines,* etc., etc.

Ecrire à M. MASSON, rue du Temple, 11, à PARIS

Les Renseignements complets sont envoyés franco par le retour du courrier.

MAISON

L. CHRESTIAN

Fondée en 1790

Confiserie et Pâtisserie

VINS FINS et LIQUEURS

Desserts Assortis

POUR NOCES ET BAPTÊMES

BOUQUETS DE NICE NATURELS

FLEURS ASSORTIES

Bouquets blancs, Camélias et Orangers pour mariées

PRIX MODÉRÉS

L. Astier

RUE DROITE, SISTERON

Livraison en 4 jours

Médaille d'Or Exp. Int^le de Ph^cie Vienne 1883

RÉCOMPENSE DE 16,600 FR. A J. LAROCHE

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR VINEUX

ANÉMIE, SANG PAUVRE,

MANQUE D'**APPÉTIT**

DIGESTIONS MAUVAISES

FORMATIONS DIFFICILES

RACHITISME

FIÈVRES

Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ph^ies.

© VILLE DE SISTERON

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE
SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse
IMPRIMÉS POUR MAIRIES
Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les
Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

E. CHAUVIN

Horloges, Pendules, Réveille-Matin
MONTRES
OR, ARGENT & MÉTAL
Articles de Mariage
Rue DROITE, SISTERON

Culture Horticole
ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT
GRAINES
Potagères, Fourragères et de Fleurs
GROS — DÉTAIL
J.-B. ROLLAND
SISTERON

BOULANGERIE
H. PELLEGRIN
Rue Droite
SISTERON
Pains en tous genres
GRAINS ET SONS
VIVRES MILITAIRES
GROS ET DÉTAIL

GRANDE CHAPELLERIE
Chapeaux Feutres pour Dames & Fillettes
NOUVEAUTÉS & FANTAISIES

LIEUTIER Fils
Rue Mercerie
SISTERON

A la Palette d'Or
PEINTURE DE LUXE — PEINTURE DE LUXE
J. HONNORAT
Peintre-Décorateur
ASSORTIMENT DE PAPIERS PEINTS
Dorure et Vitrerie
ENCADREMENTS BOIS ET MARBRE
PRIX TRÈS MODÉRÉS
Atelier
RUE DROITE, SISTERON

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS
Voitures d'occasion
SERVICE A VOLONTE
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. PONS
Place de la Grande Ecole
et rue de Lauze
SISTERON

Certifié conforme : Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON